



Assemblée générale

Distr. générale
28 août 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 114 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Plan visant à accroître la part du budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi pris en charge par le budget ordinaire

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Par sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale s'est félicitée que le Secrétaire général se soit engagé à accroître progressivement la part du budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi prise en charge par le budget ordinaire, afin d'alléger le poids que représentent les dépenses d'administration pour les programmes de fond du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) [anciennement Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)], et l'a prié de lui rendre compte, à sa cinquante-septième session, sur les mesures qu'il envisage de prendre au cours du prochain exercice biennal. Le présent rapport, établi pour donner suite à cette demande, reflète les efforts faits lors des exercices biennaux 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003 en vue de renforcer l'Office et indique l'intention de renforcer encore la part du budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi prise en charge par le budget ordinaire dans le cadre du prochain exercice biennal, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires.

* A/57/150.

** L'établissement du rapport a été retardé en vue de permettre l'achèvement des consultations avec l'Office des Nations Unies à Nairobi sur cette question.



I. Historique

1. L'Office des Nations Unies à Nairobi a été créé le 1er janvier 1996 en tant que successeur des deux administrations séparées du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) [anciennement Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)], ainsi que l'Unité centrale chargée des services communs à Nairobi. La création de l'Office avait pour objectif de renforcer la présence des Nations Unies à Nairobi et de réaliser des économies d'échelle.

2. À l'origine, l'Office se composait d'une division, la Division des services administratifs, qui comprenait les services concernant la gestion des ressources humaines, les finances, les services d'appui généraux, les technologies de l'information, la sécurité et les services de conférence. La circulaire du Secrétaire général ST/SGB/1999/20 du 23 décembre 1999 a décrit de façon détaillée la structure organisationnelle de l'Office, comprenant le bureau du Directeur général, la Division des services administratifs et le Centre d'information des Nations Unies. En septembre 2000, la section des services de conférence (qui faisait auparavant partie de la division des services administratifs) a été créée en tant que division distincte.

3. À l'heure actuelle, la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi est chargée de fournir au PNUE et à ONU-Habitat toute une gamme de services administratifs et d'autres services d'appui. La Division fournit aussi certains services d'appui à d'autres organisations du système des Nations Unies hébergées dans le complexe des Nations Unies à Nairobi et elle gère les installations de l'ONU à Nairobi. Les responsabilités de la Division des services administratifs sont énoncées dans la circulaire du Secrétaire général sur l'Organisation des Nations Unies à Nairobi (ST/SGB/2000/13).

4. Dans les propositions de budget-programme pour 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003, des efforts sensibles ont été faits en vue de renforcer l'Office des Nations Unies à Nairobi en augmentant les ressources prises en charge par le budget ordinaire. Cela ressort du tableau suivant qui compare la croissance réelle proposée pour l'Office et celle proposée pour l'ensemble du budget ordinaire :

<i>Exercice biennal</i>	<i>Budget ordinaire dans son ensemble (en pourcentage)</i>	<i>Office des Nations Unies à Nairobi (en pourcentage)</i>
1998-1999	(4,8)	2,5
2000-2001	0,2	15,2
2002-2003	(0,5)	9,7

5. De nouvelles propositions ont été soumises en vue de renforcer l'Office durant les prochains exercices biennaux, en commençant par celles devant être élaborées pour l'exercice biennal 2004-2005. À cet égard, il est fait référence au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général sur l'Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/57/85), qui mentionne qu'on prévoit des crédits pour renforcer, entre autres, l'Office des Nations Unies à Nairobi. Des propositions budgétaires expresses conformes aux propositions figurant dans ce rapport seront présentées à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, sous réserve de

l'approbation par celle-ci du niveau nécessaire de ressources à sa cinquante-septième session. Dans le cadre de l'élaboration des propositions de budget détaillées, les exigences de la résolution 56/253 de l'Assemblée seront dûment prises en considération.

6. L'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note du présent rapport et approuver l'approche proposée.
